

# Sulfate de magnesium 15 pour cent (0,15 g/ml), solution injectable (I.V.) en ampoule – ampoule verre de 10 ml|-[Sulfate de magnésium heptahydraté]

Remise à disposition 4 mai 2022

## DCI

Sulfate de magnésium heptahydraté

## Indications

- Traitement curatif des torsades de pointes,
- Traitement des hypokaliémies aiguës associées à une hypomagnésémie,
- Apports magnésiens lors de la rééquilibration hydroélectrolytique,
- Apports magnésiens en nutrition parentérale,
- Traitement préventif et curatif de la crise d'éclampsie.

## Laboratoire exploitant

Laboratoires Chaix et Du Marais Lavoisier

## Observations particulières

- Remise à disposition normale depuis le 4 mai 2022

Afin de sécuriser autant que possible la situation en France et de réserver les stocks disponibles à la vente et l'exportation du médicament par les entreprises pharmaceutiques, l'ANSM a publié au Journal Officiel le 27 janvier 2021 les dispositions des articles L5124-17 et L5124-18 du Code de la Santé Publique. Ces dispositions ont été modifiées par l'arrêté du 10 mai 2022 relatif à la mise à disposition normale de certains médicaments et produits de santé. Les dispositions de l'arrêté du 10 mai 2022 sont applicables à compter du 4 mai 2022.